

# Observer pour des fourrages de qualité ELEVEUR DE FOURRAGE

Note N°6- semaine 14 - Lundi 30 mars 2020

adia walka ka da xa da xa a ka xa a ka

## La Chapelle de Mardore 650M

Cumul température 01/02 :350°c

Croissance hebdomadaire: 10kg/j/ha(9kg sur 15j) Hauteur d'herbe moyenne dans les parcelles : 5.2cm

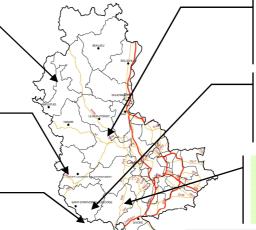
### Meys-600 M

Cumul température 01/02 :440°c

Croissance hebdomadaire: 45kg/j/ha(55kg sur 15j) Mise a l'herbe jour et nuit depuis 1 semaine

#### Grammond-800 M

Cumul température 01/02 :401°c



Cumul température 01/02 : 480° c

Croissance hebdomadaire: 12kg (22kg sur 15j)

Demi ration à l'auge

# Larajasse 700 M

Cumul température 01/02 :401°c Croissance hebdomadaire : pas de données

(neige) Mise à l'herbe depuis 18/03

# St jean de touslas -250 M

Cumul température 01/02 :510°c

Croissance hebdomadaire: 35kg/j/ha (40kg sur 15j)

Mise à l'herbe depuis le 10/03

Après un début de mois de mars très doux et poussant, le froid et le sec s'installe sur cette fin mars. La neige fait aussi son apparition sur les 🖻 hauteurs. Tous ces éléments ne sont pas favorables à la croissance.

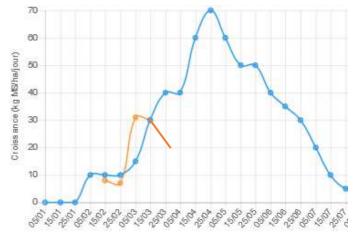
La croissance est au ralentie cette semaine et risque de l'être aussi sur la semaine à venir. Elle a été en moyenne de 25kg la semaine dernière. Il est important de conserver des temps de repos supérieur à 20j sur les périodes de faible croissance. Malgré tout, les hauteurs de sorties des animaux doivent être maitrisées. Ni trop rases(<4-cm) ce qui limiterait le potentiel de croissance sur les semaines à venir. Ni trop élevées (>6cm), ce qui augmenterait le risque de montée à l'épi des graminées précoces lors du prochain passage. Quelques soit les secteurs, nous sommes sur la phase de démarrage de croissance. Sur les deux semaines à venir, il faudra être vigilant de ne pas consommer plus que la croissance et ainsi conserver le potentiel lorsque les conditions seront plus favorables.

Sur les secteurs précoces, il faut peut-être réajuster le volume distribué à l'auge et réduire le temps de présence au pâturage. Cela permettra aussi dans certaines situations de se remettre à jour en faisant consommer les zones plus avancées.

Sur les secteurs plus tardifs, nous sommes encore sur la phase de mise à l'herbe, mais il ne faut pas augmenter le temps de présence au pâturage. Au pâturage les vitesses d'ingestions sont de l'ordre de 2 à 3kg de MS/h contre près de 5kg ms/h en fourrage conservé. Pour une consommation attendue de 3 à 4kg de MS, le temps de présence doit donc être limité à 2h/j. Avec une part de ration distribuée à l'auge, une mise à l'herbe sur la journée complète permet à la vache de consommer plus de 8-10kg d'herbe. Si l'on souhaite limiter l'ingestion au pâturage, la mise à l'herbe doit intervenir après qu'une partie de la ration à l'auge soit consommée.

Ensilages des RGI: le déclenchement des ensilages doit être réalisé en fonction de plusieurs paramètres et notamment du niveau de production recherché cet hiver. Pour les élevages recherchant un ensilage d'herbe autour de 400-440 de NDF, le stade de récolte doit se situer entre épi 10 et épi 20cm soit pour une année normale autour de 450-550°c. Sur ces ensilages il faudra être vigilant à la conservation. Ces plantes souvent riches en azote soluble sont parallèlement faibles en sucres solubles, l'emploi d'un conservateur peut donc s'avérer judicieux notamment si le taux de MS est inférieur à 30%. On vérifiera bien entendu que la date du dernier apport azoté est suffisamment éloignée de la date de récolte (de façon empirique >5 semaines).

Retrouvez nos vidéos en ligne pour vous accompagner sur la gestion du pâturage



Courbe de croissance Rhône

2011-2019 2020

		Ensilage	
		herbe	
	Cumul	Valeur	
	temp	NDF	Valeur UFL
épi 10cm	450°	410	0,95
épi 20cm	550°	440	0,9
épi 30cm	650°	470	0,85
début épiaison	720°	500	0,8
épiason	800°	540	0,75

Rédaction: **Mickael COQUARD** 06 89 12 55 72

**Rédaction: Aline VILLOT** 06 34 68 10 34

aline.villot@rhone.chambagri.fr







mickaelcoquard@cmre.fr Note technique hebdomadaire - IPNS RTE- 18 Avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY